

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2012/08/06

Région administrative :	Estrie	
Bassin versant :	Saint-François	
Nom du plan d'eau :	Lac Simoneau	Secteur :
Latitude :	45,4118888889	Longitude : -72,190000

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Orford	Luc Lafleur, Directeur général

Observations générales (2012/07/30)
L'ensemble du lac a été visité en bateau. Des cyanobactéries en faible densité ont été observées dans l'ensemble du lac.
Carte ci-jointe <input checked="" type="checkbox"/> Aucun prélèvement <input type="checkbox"/>

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : SIM-A	Type de prélèvement : 0-1 mètre	
Observations visuelles et remarques Cyanobactéries en suspension dans la colonne d'eau en trop faible densité pour être considéré comme une fleur d'eau.		
Cyanobactéries	Totales : 1 – 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 – 1 000 cellules/ml	
Cyanotoxines	Trousse de dépistage	
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>	
	Laboratoire du CEAEQ	
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Station :	Type de prélèvement :	
Observations visuelles et remarques		
Cyanobactéries	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml	
Cyanotoxines	Trousse de dépistage	
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>	
	Laboratoire du CEAEQ	
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau et/ou une présence significative d'écume a été constatée. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le: 2012/mm/jj
Prochaine visite (s'il y a lieu) : Suite à un prochain signalement	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire potentiel pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Christian Desgagné

Tél. : 819 820-3882 poste 237

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Anaïs Féret

Tél. : 819 829-3400 poste 42013

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.